

Bulletin bimestriel du Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
45 rue Parmentier - 21000 DIJON
☎ 03.80.73.57.17
Site du SNUIPP 21 : <http://21.snuipp.fr>
e.mail : snu21@snuipp.fr
Page Facebook : **SNUipp – FSU 21**

Décembre 2020



Jean-Luc GUILLEMOTE

« Défiance, réformes inutiles, aggravation des conditions de travail... »

Les résultats du sondage commandé par la FSU à l'institut IPSOS sont édifiants. L'hostilité des personnels vis à vis de la politique menée par le ministre de l'Éducation Nationale est au plus haut. Comment pourrait-il en être autrement ? Depuis sa prise de fonction, J.M. Blanquer mène, contre vents et marées, un combat idéologique au mépris des réalités de terrain. Il tente d'imposer sa vision de l'École où la parole des personnels n'a pas de valeur.

Omniprésent dans les médias, il diffuse inlassablement un discours dogmatique en prenant toujours soin de le faire cautionner par des experts dont bien souvent la seule expérience de l'école remonte au temps où ils en côtoyaient les bancs...

Comme un symbole, le Grenelle de l'éducation a révélé l'abîme qui sépare les intentions ministérielles des attentes des personnels. Le ministre ne veut pas de concertation. Fidèle à une pratique maintenant bien rodée, il réalise une nouvelle fois, une opération de communication qui relaie sa vision de l'École sans considération pour les personnels. Cela tourne à la mascarade. La FSU et ses syndicats nationaux ont fort logiquement quitté les discussions. Il s'agit là du énième épisode d'une très mauvaise série. Le ministre traite un à un les sujets, avec une détermination glaçante, sans considération pour celles et ceux qui tiennent l'École à flot depuis de trop longues semaines.

Comment ne pas voir du mépris dans l'absence de vraies mesures pour les directrices, directeurs d'école et leurs adjoint-es dans le contexte que nous traversons ?

Comment ne pas voir du mépris pour les AESH, abandonné-es, sous payé-es et sans formation quand un ministre ne daigne même pas faire mention de ces personnels lors du Grenelle de l'Éducation ?

Que penser des funestes projets ministériels pour l'Éducation prioritaire ?

Et comment ne pas prendre pour une provocation, le versement d'une prime ridicule d'équipement informatique jetée comme une aumône ?

Déposé le

15 décembre 2020

21 DIJON-LONGVIC PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Dès début décembre, la FSU a souhaité réagir et créer les conditions nécessaires à la construction d'un mouvement social intersyndical fort. Aujourd'hui les fédérations FSU, CGT et FO appellent les personnels de l'Éducation Nationale à faire grève **le 26 janvier 2021**.

Le SNUipp-FSU 21 demande à chacune et chacun d'entre vous de s'engager dans cette action pour exiger ensemble, une autre politique éducative et des mesures significatives qui prennent en compte les réalités que nous vivons.

**FACE À UN MINISTRE QUI
MET EN PÉRIL L'ÉCOLE,**

pour une autre politique éducative,
des postes, une vraie revalorisation,
de meilleures conditions de travail



Mardi 26 janvier

Relevons la tête !

**GRÈVE
INTERSYNDICALE**

- SOMMAIRE**
- p. 1 : Édito
 - p. 2 : Mobilisations : 10 novembre et 26 janvier
Les vrais – faux cadeaux de Blanquer
 - p 3-4 : Tribune de la FSU / Retraité.es
 - p 5-6 : Direction d'école / Formation initiale
 - p 7-8 : Bulletin d'adhésion



Rejoignez-nous sur Facebook :
SNUipp – FSU 21



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET CEUX QUI
LA FONT AU QUOTIDIEN.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérent-es du SNUipp-FSU21. Si vous lisez ce bulletin et souhaitez sa parution, **syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU21. Conformément à la loi du 06.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit à notre section.

**10 novembre 2020 : grève d'avertissement ...
.... 26 janvier 2021 : grève et exigences pour l'Éducation !**

Adeline
Gaetan



Devant l'urgence de maintenir les écoles ouvertes et face à un ministre qui les met en péril, le SNUipp-FSU a appelé à une grève d'avertissement le mardi 10 novembre 2020. Cinq fédérations syndicales de l'éducation, FSU, FO, CGT éduc'action, Snalc et Sud éducation, ont appelé ensemble à cette journée pour dénoncer le manque de protection des personnels et des élèves. Il a été alors décidé de construire rapidement les modalités d'une mobilisation encore plus massive afin d'exiger une autre politique éducative qui réponde aux enjeux de l'école, qui permette une amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance de nos métiers.

En Côte d'Or, cet appel s'est traduit par un rassemblement non négligeable au vu des délais très courts de mobilisation, devant la DSDEN et par une audience avec la rectrice.

Après s'être retirée du Grenelle de l'enseignement, après avoir rendu publique l'absence de crédibilité du ministre de l'Éducation Nationale, la FSU appelle à une grève le mardi 26 janvier 2021 : pour exiger un budget qui prenne en compte l'augmentation inexorable des effectifs dans nos classes, la situation sanitaire et l'état de fatigue des personnels qui en découle, la nécessité d'une véritable revalorisation pour toutes et tous, le dégel de la valeur du point d'indice, une véritable amélioration des conditions de travail des directeurs-trices d'école...

Prenons le temps de discuter dans nos écoles de nos conditions de travail et tous et toutes ensemble soyons dans la rue le 26 janvier pour faire changer les choses dans le bon sens !



Anne Cordelier

Et pendant ce temps ... les vrais – faux cadeaux de notre ministre !

L'année 2020 avait déjà entamé une bonne partie de notre optimisme, et malheureusement les dernières annonces ne nous rassurent pas ... Cette fois-ci, on en est sûr, le Père Noël n'existe pas (en tous cas, il n'habite pas rue de Grenelle).

A coup d'annonces, d'interviews dans les médias, JM Blanquer continue de dérouler SA vision et SA politique pour l'École ... alors que la profession témoigne dans l'enquête IPSOS de la FSU réalisée en novembre 2020 d'un réel doute sur sa capacité à prendre en compte leurs attentes en tant qu'enseignant-es (77% d'enseignant-es du primaire interrogés ne lui font pas confiance). Là où la moutarde commence à nous monter au nez, c'est qu'en plus, quand on ne l'écoute que de loin, on a presque l'impression que les choses vont s'améliorer ... Mais cette impression ne dure jamais bien longtemps.



Il nous dit	Nous nous disons	Finalement, ce qu'il se passe	Et ce qu'on se dit
Les enseignant-es seront revalorisé-es	Chouette, enfin, nous allons peut être nous rapprocher du salaire moyen des enseignant-es de l'OCDE !	 LE GRENELLE DE L'ÉDUCATION POUR LES ENSEIGNANTS VOILA LA REVALORISATION QUE PROPOSE LE MINISTRE ! Un salaire d'enseignant-e français-e en fin de carrière est (et restera malgré la « revalorisation ») inférieur à un salaire d'enseignant-e débutant-e en Allemagne.	Ah ... raté ...
Nous allons embaucher des enseignant-es pour faire face à la crise	Cool, on va pouvoir être remplacé-e quand on est absent-e ...	Recrutement de contractuel-les, pour une durée de 3 mois ... alors qu'il y a encore 1 500 personnes sur liste complémentaire du CRPE qui n'ont pas été appelées. Plus de 70% de ces contractuel-es n'ont jamais été devant une classe.	Ah ... encore raté !
Les enseignant-es vont toucher une prime d'équipement	Bien, ça fait des années que ça aurait dû être mis en place.	150€ net par an ... L'idée étant qu'apparemment en 3 ans notre équipement informatique soit amorti (ordinateur et pourquoi pas imprimante, consommables, disques durs externes ...)	Ah ... ça tombe bien, je rêvais de m'acheter le super ordi rose de Barbie ! 
Les REP sont une priorité, et c'est pour ça qu'on va dédoubler en CP puis en CE1 puis en grande section ...	Les effectifs ont besoin d'être revus à la baisse partout ... et pas au détriment d'autres dispositifs plébiscités par les enseignant-es (PDMQDC, RASED, ...)	L'éducation prioritaire doit être repensée : le ministre va réfléchir (entouré d'un groupe d'expert-es d'où les enseignant-es sont absent-es) à faire évoluer les labels pour aller vers des considérations définies au niveau territorial, en mettant en place des notions de « contrat » avec des attendus et donc un pilotage par les résultats, en exerçant des pressions pour restreindre la liberté pédagogique des enseignant-es et leur imposer les bonnes méthodes et les bonnes pratiques ...	Quoi ?? Mais ça sort d'où cette annonce ?

Et s'ajoutent les décisions au rabais sur la direction d'école, la baisse du nombre de postes proposés au concours, l'exclusion de certaines catégories de personnels du peu de primes proposées, le démantèlement des RASED qui se poursuit, les pirouettes PIAListiques pour augmenter le nombre de prises en charge d'élèves en situation de handicap à moyens constants ... La liste s'allonge depuis 3 ans, et ça n'est sans doute pas fini. Qu'attendons-nous pour réagir ?

Le mardi 26 janvier, nous devons -nous les expert-es de l'école qui la faisons vivre au quotidien- faire entendre notre voix !



Plus il félicite les enseignant-es pour leur engagement et moins ils et elles y croient. Ses vidéos leur sont devenues insupportables. L'empathie médiatisée n'est que de façade. Le double langage est de mise. Rarement ministre aura connu un tel discrédit chez les professeurs et l'ensemble des agent-es de l'Éducation Nationale.

Dès 2017, il se lance dans son grand projet de façonner l'Éducation Nationale à son idée. Quel qu'en soit le prix! En s'appuyant opportunément sur une partie des recherches en neurosciences, le ministre façonne une École qui deviendrait un lieu où le destin de chaque élève serait fixé dès le cours préparatoire. Cette **conception mécaniste des apprentissages** nuit à la réussite scolaire des enfants des familles populaires, et s'appuie sur des évaluations nationales dont le rôle est de faciliter un **pilotage vertical du système** et de justifier a posteriori ce tri social.

La prétendue « justice sociale » du ministre fige en réalité les inégalités, voire les renforce. Bienheureux les chanceux bien nés ! Le ministre empile les réformes vécues comme autant de renoncements aux missions premières de l'École : dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire au détriment des enseignant-es surnuméraires, mise en œuvre de Parcoursup qui amplifie les mécanismes de **discrimination sociale et scolaire** après le baccalauréat, dont il minimise le caractère national pour instaurer l'évaluation permanente des élèves (E3C, enseignements de spécialité), réforme de l'enseignement professionnel, qui retire toute perspective de poursuite d'études aux élèves qui en sont issus en mettant en œuvre une véritable dérégulation de l'offre de formation et une déprofessionnalisation des diplômés, réforme des programmes, démantèlement programmé de l'éducation prioritaire... Tout confirme le **retour à l'élitisme**: la réussite selon le ministre n'est décidément pas pour tous les élèves.

Jamais ministre n'aura été aussi **injonctif** : circulaires et guides formalisent la vision pédagogique ministérielle qui tient avant tout en un **retour à des fondamentaux étriqués** « lire, écrire, compter, respecter autrui » tournant le dos à la construction d'une ambitieuse culture commune. La priorité au primaire est également à double face : d'un côté des moyens qui de toutes façons étaient nécessaires mais restent largement insuffisants et sont ponctionnés sur le second degré ; de l'autre la satisfaction de sa **vision passéiste de l'école** symbolisée par le retour à la méthode syllabique et la mise en place **autoritaire** d'un contrôle vertical du travail des enseignant-es. Le ministre fait fi de l'expertise professionnelle des enseignant-es. La classe devient le lieu de l'**individualisation des apprentissages**. Quel **déni du travail quotidien** des enseignant-es qui s'évertuent à construire des citoyen-nes éclairé-es et intelligent-es capables de comprendre et d'agir sur le monde et des personnels non enseignants qui y contribuent.

Les réformes sont mises en œuvre à marche forcée. Les **voix critiques** sont **étouffées** (création d'un conseil scientifique « sur mesure » pour limiter les apports des sciences sociales et humaines, renvoi du CNESCO vers le CNAM, minimisation du rôle du Conseil Supérieur des Programmes et création du Conseil d'évaluation de l'école...) ou enfermées dans un **dialogue social de sourd**.

La gestion de la crise sanitaire avec les **mensonges** sur les masques, les protocoles inapplicables, l'information parcimonieuse et trop tardive, le manque d'anticipation, le déni sur les chiffres de contamination des personnels et élèves... Sa communication faite d'aplomb et d'**arrogance** a fini de retirer au ministre de l'Éducation Nationale le peu de crédit qui lui restait. Ce ministre pense une École qu'il ne connaît pas. Quand on critique ses réformes, c'est lui que l'on critique. Les tergiversations concernant l'**hommage à Samuel Paty**, qu'il a finalement **saboté**, ont été scandaleuses et ont marqué les esprits.

Jusqu'à présent, le ministre se sentait protégé, inattaquable, ses dérives et les effets néfastes de sa politique éducative étant difficilement perceptibles par l'opinion publique. En **créant de toute pièce un syndicat lycéen** parce que sa réforme du bac était très contestée sur le terrain, il a voulu faire taire ses contradicteurs. Toute la lumière devra être faite rapidement sur cette affaire et une enquête indépendante devra être menée.

En tout état de cause, cela révèle au grand jour ce qui est une évidence à l'interne. Si **l'école tient encore c'est parce que les personnels font front et qu'ils et elles portent à bout de bras le service public d'éducation** grâce à leur conscience professionnelle et à leur volonté de faire réussir tous les élèves.



Face à ce discrédit fort dans l'ensemble de la communauté éducative, la FSU interroge publiquement la crédibilité du ministre actuel à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et à conduire une autre politique éducative.

Sondage FSU (IPSOS) : les personnels de l'Éducation manifestent un niveau exceptionnel de défiance vis-à-vis de la politique inégalitaire mise en œuvre par JM Blanquer. 70 % des enseignants estiment que ses réformes sont inutiles pour les élèves, vont dans le mauvais sens et en prime aggravent leurs conditions de travail.



En marche vers la destruction de la Fonction Publique !

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dès l'annonce de cette loi, déclinée verticalement dans la loi dite de « l'École de la confiance », nous avons alerté et mobilisé. **Le SNUipp, avec la FSU, demande toujours son abrogation !** Les effets néfastes se font déjà cruellement sentir :

- empêchement des élu.es des personnels d'exercer leur rôle de **contrôle sur les opérations de promotion et de mouvement**, favorisant ainsi une gestion opaque et privant les personnels de recours contre l'arbitraire. Avec la remise en cause actuelle des règles du mouvement des personnels, cette mesure dégrade encore les droits des enseignant.es. En novembre, le groupe de travail académique « bilan des lignes directrices de gestion », n'a été qu'un simulacre de dialogue ! Aucune réponse aux nombreuses questions soulevées par les représentant.es des personnels, notamment du SNUipp-FSU21, à qui la Secrétaire Générale confisque même la parole ! Un courrier intersyndical a été envoyé à la Rectrice... sans réponse à ce jour !

- « New public management », parce vous êtes choyé.es ! Revalo-zéro, congélation du point d'indice, jour de carence, AESH malmené.es notamment dans notre académie, multiplication des autorisations d'absences sans traitement en Côte d'Or....

- En cours et à venir, moins de places aux concours et recours accru aux contractuel-les, -120 000 postes dans la FP...

Malgré la tentative d'affaiblissement des organisations syndicales, le SNUipp-FSU21 continue et continuera de défendre les personnels, leurs droits, bec et ongle !

En drone vers une politique sécuritaire inquiétante...

En plein état d'urgence sanitaire et dans l'émotion suscitée par les attaques terroristes, de nouvelles restrictions des libertés, sous prétexte de mesures sécuritaires sont à craindre. Le projet de loi sur la sécurité globale contient de nombreuses mesures visant à restreindre une fois de plus la liberté de manifester (utilisation des caméras mobiles et de drones pour surveiller les manifestations) et risque de renforcer la forte impunité en matière de violences policières (interdiction de filmer les forces de l'ordre en intervention).

Dans un contexte de restriction des libertés, le SNUipp avec la FSU s'oppose à ce projet de loi sur la sécurité globale en s'engageant dans les actions unitaires pour le contrer et obtenir son retrait. A Dijon, 600 manifestant.es le 24 novembre et 3000 le 5 décembre, où la dispersion s'est à nouveau faite au milieu des lacrymos plus que piquantes !

Quant au projet de loi « séparatisme », son changement d'intitulé « confortant les principes républicains », requalifié « loi de liberté » ne masquera pas son contenu essentiellement répressif et dont le gouvernement ne cache pas la cible... On se souvient de cet intitulé... « loi pour l'École de la confiance »... On connaît le résultat !

Valse des milliards et pertes de la Sécu

Dans la valse des milliards qui donne le tournis aux citoyens, le quidam moyen s'interroge : Comment se fait-il que, il y a quelques mois encore, on nous annonçait l'impossibilité de financer les projets les plus nécessaires (dont l'hôpital) ? **Pourquoi la Sécurité Sociale est-elle moins bien considérée qu'une entreprise** et n'est-elle pas soutenue alors même que la situation économique induite par la crise sanitaire la met en péril ? L'absence d'activités économiques a diminué ses recettes et pour renforcer ses pertes et justifier les mesures antisociales en gestation, le gouvernement lui demande de prendre en charge les exonérations de cotisations consenties au patronat !



Philippe Choulot

Un comble ! Pour bien marquer l'état de délabrement financier de la Sécu, le gouvernement a commandé un rapport au Conseil d'Orientation des Retraites qui devra justifier les mesures régressives qui s'annoncent.

Comment par exemple maintenir le niveau des retraites quand on a vidé les caisses ? Comment va-t-on financer les futures pensions des nouveaux retraités quand on sait que la seule tranche de population qui augmentera dans les 30 prochaines années est celle des plus de 65 ans et que le gouvernement veut maintenir le montant des pensions à 14% du PIB ? Comment financer la dépendance qui touchera mécaniquement un plus grand nombre de personnes ? Avec actuellement 17 millions de retraité.es et 12 millions de personnes handicapées (certes il y a des retraités qui sont aussi handicapés) le problème est déjà bien réel !

Le rapport Vachey sur la dépendance propose des pistes que nous ne pouvons que rejeter : introduction du secteur assurantiel, diminution des APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ; réduction de 50% de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), pompage dans les autres branches de la Sécu (famille, vieillesse, maladie), attribution d'une partie de la CSG, réduction de 50% du crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile, diminution de la réduction d'impôts pour les résidents en EHPAD, création d'une deuxième journée de solidarité (bientôt on travaillera à l'œil toute l'année !), taxation renforcée des retraités via la CSG, la CASA, création d'un « prêt immobilier dépendance » qui permettrait à l'état de se servir sur les avoirs d'un retraité (que se passera-t-il si le retraité vit plus longtemps que ce que ses avoirs le lui permettent ? on le met dehors ?)... La plupart des économistes s'accordent sur le fait que les solutions proposées par Vachey ne suffiront pas à provisionner suffisamment la nouvelle branche créée au mois d'août.

Ces solutions sont aux antipodes de nos valeurs et chacun doit se préparer à résister, à alerter sur les dangers de telles orientations.

La direction d'école : en discussion depuis deux ans mais des réponses ministérielles toujours insatisfaisantes



Chantal
Charles

Août 2018 : La mission Rilhac qui préconise les EPLSF (établissement premier degré des savoirs fondamentaux) avec un statut de directeur qui aurait plus de décharge mais aussi des fonctions supplémentaires en interne comme remplacer les enseignant-es absent-es, prendre des groupes d'élèves, APC, évaluer les enseignants et en externe diriger le périscolaire, former les enseignant-es ou les futur-es directeurs-trices...

Dès novembre 2018, le **SNUIPP s'est adressé au Ministre pour lui rappeler que l'amélioration de la mission de direction ne peut passer ni par la création d'un statut hiérarchique, ni par la réorganisation territoriale des structures d'enseignement. Des mouvements ont eu lieu dans tous les départements.**

Avril 2019 : Loi Blanquer. Retrait des EPLSF et du statut du directeur.

Publication au BO de la **circulaire du 27/08/2020** attendue depuis juillet. Le SNUipp-FSU, reçu lors d'une audience à la DSDEN, a demandé des informations sur la mise en oeuvre des mesures y figurant. Cette circulaire s'articule autour de 3 thèmes :

Mesures annoncées dans le BO	Mise en place dans le département suite à l'audience du 24/09 avec la DASEN
<p><u>Thème 1 : donner du temps aux directeurs</u> - 2 jours de formations</p> <p>- accord ponctuel de décharges supplémentaires</p> <p>- référent départemental pour les directeurs qui les aiderait dans leurs missions</p>	<p>- Le plan de formation ne peut être changé et ce n'est pas possible sur le temps de classe. Peut-être sur le temps des animations pédagogiques ? Le SNUipp-FSU 21 a souligné une fois de plus les écarts entre le discours et la réalité du terrain. Question en suspens pour les collègues qui sont en constellation ... Aucune suite depuis l'audience</p> <p>- pas possible partout dans le département car manque de remplaçant-es. Le SNUipp-FSU 21 fait remarquer la non-utilisation de surnombres pour des missions de remplacements.</p> <p>- fiche de poste non définie et pas d'appel à candidature programmé. Mais si candidature spontanée ou relevée par un IEN, il existerait !!! Un collègue a été nommé très récemment (information demandée au CTSD de rentrée du 24/11/20)</p>
<p><u>Thème 2 : simplifier et donner de la visibilité leur travail</u> - Les 108h</p> <p>- Calendrier annuel des enquêtes</p> <p>- Améliorations des outils</p>	<p>Le SNUipp-FSU, lors des GT du 9/09/20 et du 23/08/20, a rappelé sa volonté de laisser la liberté d'organiser ces heures avec les équipes comme promis plus tôt et demande une évolution sur les obligations réglementaires de service. Rien à ce jour dans un éventuel décret.</p> <p>Lors de l'audience, le SNUipp 21 a demandé une réelle amélioration des outils.</p> <p>Ces thèmes feront l'objet des discussions qui seront à l'ordre du jour des groupes départementaux</p>
<p><u>Thème 3 : les accompagner et renforcer les échanges entre pairs</u> - groupe départemental de directeurs-trices d'école</p> <p>- temps d'échanges entre pair-es</p> <p>- aide avec emplois civiques</p>	<p>- 3 seront prévus cette année : novembre, mars et mai. Celui de novembre est d'ores et déjà reporté en janvier 2021.</p> <p>- Ce temps sera inclus dans la formation des 2 jours !!! Le SNUipp-FSU 21 dénonce encore des annonces hors du principe de réalité !!!</p> <p>- Le SNUipp-FSU 21 rappelle qu'il est plutôt favorable à un emploi pérenne d'aide à direction. Il a dénoncé les priorités données (écoles en EP, élémentaires puis maternelles) sur ces recrutements de services civiques. La DASEN nous informe du peu de candidats et nous précise que c'est une orientation ministérielle mais pas une prescription !!!!!</p>

4 groupes de travail ont été prévus au ministère : le 09/09 sur les décharges, le 23/09 sur les délégations de compétences (périmètres, conditions, reconnaissance des responsabilités), le 07/10 sur les rémunérations et avancements, et le 14/10, 4ème GT obtenu par le SNUipp-FSU sur les questions de sécurité. La crise sanitaire a quelque peu bouleversé le calendrier et finalement, le dernier n'aura pas lieu !!!

Ce qu'il ressort de ces GT :

- **Sur les décharges** : Discussion d'une grille multicritères établie localement avec prise en compte de particularités : ULIS, nombre de classes, ... pour déterminer la quantité de décharge. Le 24/11 trois hypothèses ont été présentées : rien de précis pour les écoles de 1 à 3 classes, 600 ETP (équivalents temps pleins) destinés à l'amélioration des décharges, mais sans savoir encore vers quelles écoles.

Pour le SNUipp, toutes les hypothèses du MEN lèsent une catégorie d'écoles !!! Le SNUipp-FSU refuse et veut des augmentations de décharges pour toutes les écoles sur des critères nationaux, ainsi qu'une décharge hebdomadaire pour les écoles de 1 à 3 classes.

- **Sur la revalorisation** : une prime cette année de 450 € a été versée aux directeurs et une enveloppe de 21 millions d'euros est prévue pour la revalorisation. Différents schémas ont été présentés par le MEN : pérennisation de la prime annuelle de 450 €, revalorisation de l'ISS en 3 paliers ou une revalorisation en fonction de l'augmentation de décharges. **Le SNUipp a dénoncé le manque d'engagement, le troc proposé entre le temps ou l'argent... Il rappelle son attachement à l'indiciaire et défend le principe d'indemnités identiques quel que soit la taille de l'école et la quotité de décharge.**

- **Sur la délégation de compétences** : rien pour l'instant, thème non abordé en GT.

Le SNUipp reste sur sa fin : les GT n'ont pas permis de traiter ce qui était prévu. Une fois de plus, des discours sont donnés...sans aucun moyen, aucune organisation et au final, il s'agit de mesurètes impossibles à mettre en pratique sur le terrain. Tout reste en suspens : décharges, revalorisation, simplification des tâches pour, enfin, une réelle amélioration du quotidien des directeurs-trices. **LE SNUipp-FSU lance donc une campagne appelant les directeurs-directrices à prioriser les sollicitations et à ne traiter que ce qui est utile au fonctionnement quotidien de l'école...**

STOP Surcharge : je ferai... « dans la mesure du possible »

Réforme de la formation initiale – septembre 2021 ou comment utiliser des étudiant.es comme moyens de remplacement



Émilie OUDIN

Ce qui va changer :

- resserrement sur les fondamentaux (55 % du total de la formation)
- recul d'un an de la place du concours (fin de M2 au lieu de fin de M1)
- une multitude de parcours : étudiant.es MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation, et de la formation), étudiants hors MEEF, préprofessionnalisation dès la L2 (AED : assistant.e d'éducation), PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles, avec une partie des enseignements en lycée (L1, L2, L3)...
- des **étudiant.es dès le M1 en responsabilité de classe (1/3 tps)** : soit recruté.es comme contractuel.les (AED), soit en alternance en Master MEEF.

	L1	L2	L3	M1	M2	M2+1	M2+2
Situation actuelle	Étudiant-e			Étudiant-e en Master MEEF ou autre	PE Fonctionnaire Stagiaire 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE	T1 Temps plein en classe	T2 Temps plein en classe
Projet Blanquer	Étudiant-e			Étudiant-e autre master	Étudiant-e AED (MEEF) 1/3 temps – remplaçant-e Étudiant-e MEEF • 12 mois contrat alternant 1/3 temps • stages	PEFS 1/2 temps classe et 1/2 temps INSPE	T1 Temps plein en classe
	Étudiant-e sous contrat AED « prépro » - 8h/sem		Parcours Préparatoire Au Professorat des Ecoles - PPPE			PEFS Temps plein	
Projet SNUipp-fsu	Étudiant-e pré-recruté-e (sous statut d'élève professeur, rémunéré, sans contrepartie de travail)			PE Fonctionnaire Stagiaire Stages progressifs (observation, PRAC, responsabilité) d'1/3 temps maximum		T1 1/2 temps en classe	T2 Formation continuée

Demain, dans les classes, en responsabilité :

- 1/3 temps, avant le concours
- AED M1 ou M2
- Alternants M1/M2 MEEF
- après le concours
- 1/2 tps : PES qui n'ont pas été en alternance en M1/M2
- PES à temps plein
- PE titulaires
- sans concours, +/- formé.es
- contractuel.les

■ Concours ■ Titularisation

L'idée directrice : c'est le terrain qui forme !! Pour le ministère, il faut « professionnaliser la formation universitaire » :
- en mettant les étudiant.es en pleine responsabilité de classe : moyens de remplacement supplémentaires à moindre coût, précarisation des étudiant.es et risque d'échec aux examens/concours...
- en opposant savoirs universitaires « non professionnels » et apprentissages de gestes professionnels qui ne passeraient que par le terrain.

**Veut-on des enseignant.es concepteur.trices doté.es de recul critique ou des exécutant.es ?
Cette réforme nous donne la réponse....**



Bulletin d'adhésion 2020 - 2021

Situation personnelle

Situation professionnelle

NOM :
 Prénom :
 NOM de naissance :
 Né-e le :
 Adresse :

Code postal : Commune:

Tél. pers. :

Tél. portable :

Adresse Email:

(*) **Actif** **Retraité-e** (*) cocher la case correspondante

Nouvel(le) adhérent(e) OUI NON

Changement d'adresse OUI NON

Changement de nom OUI NON

Temps partiel : Quotité : %

Cotisation

Echelon : Montant de la cotisation :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Paiement fractionné

Plusieurs chèques: nbre ... (noter date d'encaissement au verso des chèques)

NOM et adresse de l'établissement :

N° de tél. :

Adresse Email :

NOMINATION : Définitive Provisoire (*)

SITUATION : Titulaire Détaché-e - MAD

Autres cas (CLM, CLD, ...) :

CATEGORIE: (*) (*) cocher la case correspondante

Etud. M1-M2, AESH, AVS, EVS : école collège

autre :

Premier degré :

Instituteur-trice PE Psy PE stagiaire

Maternelle Elémentaire Application

Adjoint-e Direction : Classe(s)

Spécialisé-e : oui – non option : exerçant en

ULIS EGPA RASED

UE SESSAD Etab Spé

Brigade PEMF e-run

Second degré: PEGC section :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour une 1^{ère} demande de paiement de cotisation par prélèvements mensuels : compléter le mandat ci-dessous et nous l'adresser avec votre bulletin d'adhésion. N'oublier pas de dater, signer et joindre un RIB.

"Les informations contenues dans le mandat ci-dessous, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **SNUipp-FSU 21** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SNUipp-FSU 21**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat : **SNUipp-FSU 021**01

Débiteur :	
Votre NOM
Votre adresse
Code postal Ville
Pays

Identifiant créancier SEPA : FR04ZZZ222645861	
Créancier :	
NOM :	SNUipp-FSU 21
Adresse :	45 rue Parmentier
Code postal :	21000 Ville : DIJON
Pays :	FRANCE

IBAN

BIC

A

Signature:

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

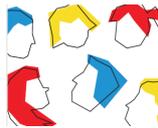
Le :

Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Respirez ! Adhérez au SNUipp !

Parce que le SNUipp-FSU21 a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.



Pour changer l'école et la société.

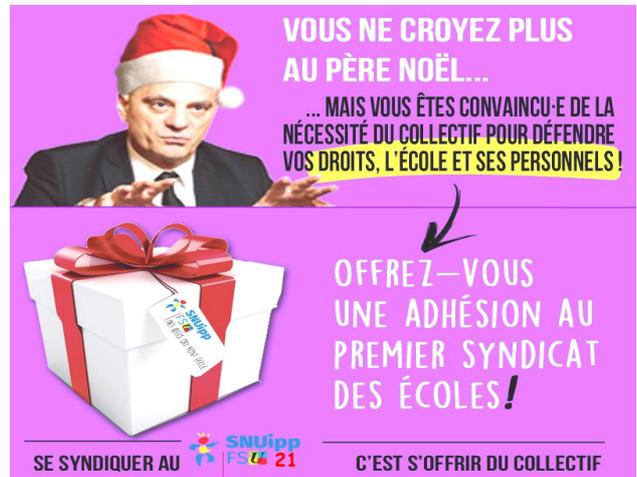


Pour partager des valeurs et des solidarités.



 Pas de répercussion de l'augmentation de la part nationale. Tarifs identiques à 2019-2020

**Parce que notre nombre fait notre force !
Ne restez pas isolé.e !**

VOUS NE CROYEZ PLUS AU PÈRE NOËL...
... MAIS VOUS ÊTES CONVAINCU-E DE LA NÉCESSITÉ DU COLLECTIF POUR DÉFENDRE VOS DROITS, L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS !

OFFREZ-VOUS UNE ADHÉSION AU PREMIER SYNDICAT DES ÉCOLES !

SE SYNDIQUER AU  C'EST S'OFFRIR DU COLLECTIF

Parce que je fais confiance aux représentant.es du SNUipp-FSU21.



Parce que j'ai envie de bien faire mon travail, d'être respecté.e en tant que professionnel.



Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.



Instit.				PE ou psy				PE ou psy Hors CI				PE ou psy Classe ex				Bonif. à ajouter à la cotis	
éch	indice	COTIS	réelle	éch	indice	COTIS	réelle	éch	indice	COTIS	réelle	éch	indice	COTIS	réelle		
1	349			1	383	70 €	24 €	1	570	200 €	68 €	1	695	250 €	85 €	Chargé-e d'école	2 €
2	365			2	436	130 €	44 €	2	611	212 €	72 €	2	735	270 €	92 €	Directeur-trice	
3	374			3	440	132 €	45 €	3	652	227 €	77 €	3	775	290 €	99 €	De 2 à 3 classes	5 €
4	381			4	453	138 €	47 €	4	705	249 €	85 €	4	830	310 €	105 €	De 4 à 9 classes	9 €
5	391			5	466	146 €	50 €	5	751	267 €	91 €	chev 1	890	340 €	116 €	10 cl et plus	12 €
6	398			6	478	158 €	54 €	6	793	289 €	98 €	chev 2	925	350 €	119 €	enseign. Spé ou psy	5 €
7	407			7	506	166 €	56 €					chev 3	972	370 €	126 €		
8	428	138 €	47 €	8	542	179 €	61 €									C.P.C. C.P.D	13 €
9	449	145 €	49 €	9	578	193 €	66 €									PE maître formateur	8 €
10	479	156 €	53 €	10	620	207 €	70 €									Dir EGPA	15 €
11	523	171 €	58 €	11	664	222 €	75 €									Dir EREA	37 €

66 % de votre cotisation déductibles ou crédit d'impôts

<https://adherer.snuipp.fr/21>

Facile / rapide / sécurisé



J'UTILISE LE BULLETIN

REMPILIR le bulletin d'adhésion situé en p.1

LIBELLER un chèque correspondant à la totalité de la cotisation à l'ordre de **SNUipp-FSU Côte-d'Or**.

Pour payer en plusieurs fois, vous avez la possibilité de nous adresser deux ou trois chèques ou d'opter pour le paiement par prélèvements mensuels (Cf. imprimé placé sous le bulletin d'adhésion).

Adresser le tout à : **SNUipp-FSU Côte-d'Or**
45, rue Parmentier 21000 DIJON

Cotisation par prélèvements :  **L'essayer c'est l'adopter !**

En choisissant la cotisation mensualisée vous avez la possibilité de **payer en 10 fois**.
Votre adhésion sera renouvelée par tacite reconduction sauf avis contraire de votre part.

Forfaits		
Dispo congé mat	80 €	27 €
M1, M2,AE,AVS,AES	39 €	13 €
PES	70 €	24 €
Retraités-es	117 €	40 €

TPS partiel % avec mini 92€